

FEVRIER 2022

CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES (PJ N°47)

Pièce n°8 de la Demande d'Autorisation Environnementale

Parc éolien de la Plaine d'Insay

Département : Vienne (86)

Communes : Mouterre-Silly, les Trois-Moutiers

Maître d'ouvrage



Pour le compte de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1

Réalisation et assemblage de l'étude

ENCIS Environnement

Expertises spécifiques

Etude acoustique : GANTHA

Etude paysagère et patrimoniale : Résonance

Etude des milieux naturels : NCA Environnement



Pièce n°8 :
Capacité techniques et
financières

Historique des révisions				
Version	Établi par :	Corrigé par :	Validé par :	Commentaires et date
0	Justin VARRIERAS	Laure CHASSAGNE	Laure CHASSAGNE	Première émission 14/02/2022
	JV	LC	LC	

Capacités techniques et financières

Présentation des demandeurs

Nom du parc éolien	Parc éolien de la Plaine d'Insay
Dénomination société	Loudunais Energies 1
Forme juridique	Société par Actions Simplifiées (SAS)
Numéro de Siret	884 157 389 000 13 au RCS de Poitiers (Kbis en annexe)
Capital	Capital de 50 000 €
Activité	Production d'électricité – 3511Z
Adresse du siège social	Business Center 4 ^e étage 3 avenue Gustave Eiffel – Teleport 1 86 360 Chasseneuil-du-Poitou
Contact	Baptiste Wambre (Directeur Général Délégué)

Obligation réglementaire

Pour mémoire :

- la législation des installations classées prévoit que la délivrance de l'autorisation environnementale « prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en œuvre, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L.512-6-1 lors de la cessation d'activité. » (art. L.181-27 du code de l'environnement);
- et lorsque le dossier de l'autorisation environnementale concerne une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, le dossier doit être complété par « une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'art. L.181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation » (alinéa 3°, art. D.181-15-2 du code de l'environnement).

Dans le présent chapitre, la société Loudunais Energies 1 expose les capacités techniques et financières dont elle dispose et celles qu'elle prévoit de mettre en place afin d'assurer la bonne conduite de son installation, dénommée parc éolien de la Plaine d'Insay, dans le respect de la réglementation en vigueur, ainsi que leurs modalités d'exécution.

Le syndicat France Energie Eolienne (FEE) a rédigé, en collaboration avec la Direction Générale de Prévention des Risques (DGPR), une note sur les éléments permettant de démontrer les capacités techniques et financières de l'exploitant d'un parc éolien soumis à autorisation d'exploiter au titre des installations classées. La SAS Loudunais Energies 1 satisfait à l'ensemble des points qui y sont énumérés. Les éléments principaux sont ici exposés.

Soulignons que l'industrie éolienne présente un certain nombre de spécificités qui doivent être prises en compte dans l'établissement des capacités techniques et financières.

La profession éolienne se caractérise notamment par une relative homogénéité des parcs éoliens quant à leurs caractéristiques techniques et leur économie générale (dimensions, technologies, investissements, financement, gestion, maintenance...) très similaires, mais aussi par une hétérogénéité

relative des acteurs économiques qui sont à l'origine de leur création (sociétés du domaine de l'énergie, fonds d'investissement, particuliers, régies).

En matière de financement plus particulièrement, l'une de ces spécificités est celle du recours très large à un financement dit de « projet ». Cela signifie qu'il est fait appel à un financement orienté spécifiquement et exclusivement pour les besoins d'investissement d'un projet éolien spécifique, financement qui est également majoritairement pourvu par un système de crédit bancaire couvrant entre 70 et 90% de la totalité de l'investissement, le reste étant apporté sur fonds propres de la société d'exploitation. Cette spécificité des montages sociétaires éoliens a d'ailleurs été prise en compte tant par le législateur que par le gouvernement. Rappelons en effet que les projets éoliens disposent d'un statut spécial au sein des installations classées, la preuve la plus élémentaire en étant que les dispositions du code de l'environnement fondant le régime se trouvent en dehors du titre dédié aux installations classées, dans un titre qui leur est spécifiquement consacré.

C'est le cas d'abord avec le III de l'art. R.515-101 du code de l'environnement qui prévoit que « lorsque la société exploitante est une filiale au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, et en cas de défaillance de cette dernière, la responsabilité de la maison mère peut être recherchée dans les conditions prévues à l'art. L.512-17 » du code de l'environnement.

C'est encore le cas avec le premier alinéa de l'art. L.515-46 du code de l'environnement qui prévoit que « L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ou, en cas de défaillance, la société mère est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité. Dès le début de la production, puis au titre des exercices comptables suivants, l'exploitant ou la société propriétaire constitue les garanties financières nécessaires. »

Ce choix de conditionner la conduite d'un projet éolien à la constitution de garanties financières se justifie par le fait que les projets éoliens sont systématiquement portés par des sociétés projets qui ne disposent pas de fonds propres importants, tant que les autorisations administratives ne sont pas obtenues.

Pour ces raisons, l'incertitude quant à la capacité des exploitants d'éoliennes soumises à autorisation à les démanteler et à remettre le site en état est bien plus réduite que pour les autres types d'installations classées, notamment du fait de l'obligation de constituer des garanties financières et de la responsabilité automatique de la société mère en cas de défaillance. Ajoutons à ces éléments la récente possibilité ouverte aux sociétés porteuses de projets d'énergies renouvelables d'ouvrir directement leur capital, ou de proposer une participation au financement de leur projet à des personnes physiques (art. L.314-28 du code de l'énergie), capacités de financement qui ne peuvent, par nature, être démontrées au moment de la demande d'autorisation.

Précisons enfin que l'ensemble des 40 parcs éoliens français totalisant 277 éoliennes, mises en service entre 2006 et 2018, et développées par les fondateurs de la société Eolise, aucun cas de faillite n'a été recensé. Chacun de ces parcs éoliens a été porté par une société dédiée au même titre que la SAS Loudunais Energies 1.

Présentation de la société Loudunais Energies 1

Une société d'exploitation dédiée au parc éolien de la Plaine d'Insay

La société Loudunais Energies 1 est une Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 50 000 € enregistrée au RCS de Poitiers.

Notons d'emblée que ce capital de départ, souscrit à la création de la société, ne représente en aucun cas la capacité d'investissement de la société, ni ce dont elle dispose sur son compte en banque. Le capital social de la société Loudunais Energies 1 sera ajusté à hauteur du projet d'investissement préalablement à la construction du projet, une fois toutes les autorisations administratives requises obtenues.

La société Loudunais Energies 1 est donc la société dédiée exclusivement au financement et à la gestion du parc éolien de la Plaine d'Insay, en particulier à sa construction et à son exploitation, mais également à sa fin de vie (démantèlement des installations et remise en état du site).

L'ensemble des autorisations administratives (autorisation environnementale, approbation de projet d'ouvrage électrique...) et des contrats (contrat d'achat des éoliennes, contrat de maintenance des installations, baux pour la location des parcelles, convention de raccordement avec RTE ou ENEDIS...) sera demandé et obtenu au nom de la société Loudunais Energies 1.

Domaine d'activité

L'objectif et la finalité de Loudunais Energies 1 est de développer, financer, construire et exploiter le parc éolien de la Plaine d'Insay. La société gèrera également sa fin de vie (démantèlement des installations et remise en état du site).

Actionnariat

L'actionnariat de la société d'exploitation Loudunais Energies 1 est composé de sociétés unipersonnelles dirigées par Mr Pezzetta, Mr Brebion, ainsi que de Mr Wambre à titre personnel. Il s'agit de :

■ **BETA 4 (45%)** - SPRL

Rue Scailquin 60, Saint-Josse-Ten-Noode (1210) - Belgique

Gérant : Mr Mathieu Clicq

Actionnaire unique : Mr Brebion Antoine

Capital social : 18 600 €

■ **Vento (45%)** - SPRL

Rue Scailquin 60, Saint-Josse-Ten-Noode (1210) - Belgique

Gérant : Mr Mathieu Clicq

Actionnaire unique : Mr Pezzetta Julien

Capital social : 18 600 €

■ **Wambre Baptiste (10%)** – né le 28 mai 1985 à Roubaix et résidant à Avanton (86)

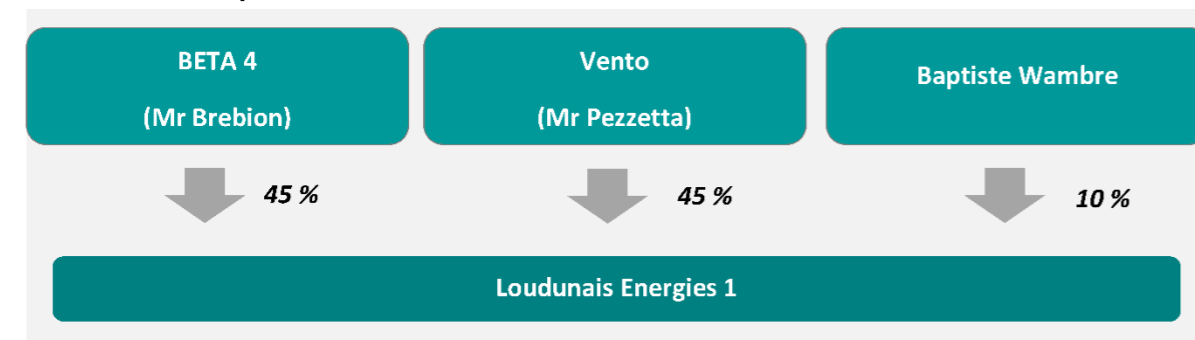


Schéma de développement du projet parc éolien de la Plaine d'Insay

Présentation du cycle de vie d'un projet éolien

Rappelons que l'objectif de la société Loudunais Energies 1 est la production d'électricité à partir de sources renouvelables dont l'énergie mécanique du vent, et sa commercialisation. Préalablement à la possibilité pour Loudunais Energies 1 de pouvoir commercialiser ses premiers MWh, il est important de préciser qu'il s'écoule en général entre 4 et 7 années entre la naissance d'un projet et sa mise en service. Aussi, la vie de la société Loudunais Energies 1 et du projet éolien de la Plaine d'Insay, est rythmée, comme pour tout projet éolien, par les 4 phases suivantes :

- 1- Phase de développement : de 3 à 6 ans
- 2- Phase de construction : de 1 à 2 ans
- 3- Phase d'exploitation : minimum 18 ans et jusqu'à 25 à 30 ans
- 4- Phase d'arrêt d'exploitation ou de fin de vie : moins de 1 an

Ces phases sont bien distinctes les unes des autres et ne peuvent être confondues.

Chacune de ces phases et les compétences mobilisées sont présentées dans les paragraphes suivants et le schéma ci-contre :

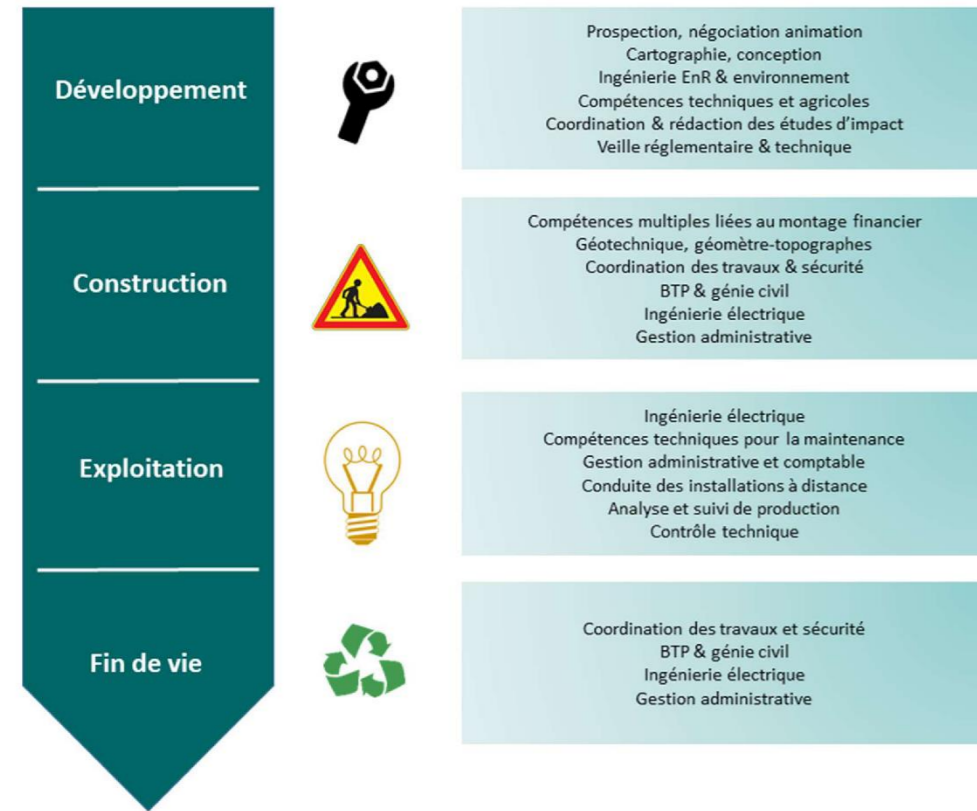
- **La phase de développement du projet** est celle qui permet la genèse du projet. Elle fait appel à de nombreuses compétences techniques et d'ingénierie absolument nécessaires à l'identification d'un site propice à la production d'électricité par l'énergie mécanique du vent. Il s'agit, entre autres, d'étudier le gisement éolien disponible et d'en optimiser l'exploitation, d'identifier un territoire d'accueil libre de contraintes techniques et réglementaires, d'identifier les capacités du réseau électrique local pour accueillir une éventuelle production électrique, de concerter le projet avec les populations locales et les élus, d'obtenir une parfaite maîtrise foncière nécessaire à l'implantation et la constructibilité du projet, et bien entendu les nombreuses autorisations administratives et contrats requis et en particulier l'autorisation préfectorale environnementale unique portant autorisation d'exploiter et de construire le projet.

- **La phase de construction** quant à elle, permet la concrétisation du projet. Elle fait aussi appel à de nombreuses compétences techniques et d'ingénierie qui permettront d'édifier le projet dans le respect des autorisations obtenues et selon les meilleures règles de l'art, afin de préserver au mieux la sécurité des riverains et l'environnement, et garantir une parfaite stabilité des installations construites. Cette phase mobilisera des compétences géotechniques (études de sols en vue du dimensionnement des fondations), en matière de transports exceptionnels, d'ingénierie du bâtiment (études de stabilité, conception et réalisation d'aménagements stabilisés), de gestion de projet (coordination des travaux), de sécurité chantier, d'ingénierie électrique haute et moyenne tension, de géomètre, etc. Cette phase comprend également toutes les négociations contractuelles en vue du montage financier du projet, de la commande des éoliennes notamment, des différents contrats de vente de l'électricité produite et de raccordement au réseau électrique et des différents contrats qui courent en phase d'exploitation du parc (contrat de maintenance constructeur en particulier).

- Durant **la phase d'exploitation et de production d'électricité**, il faut veiller à maintenir un haut niveau de productible du parc éolien (rendement maximal), tout en assurant le plus haut niveau de sécurité pour les riverains et la préservation de l'environnement. Cette phase fait appel à une gestion comptable rigoureuse, à des compétences techniques spécifiques afin d'assurer le parfait fonctionnement et l'entretien des installations (avec transmission des états de suivi auprès des services de la police des installations classées).

- Enfin, **la phase d'arrêt d'exploitation ou de fin de vie** de l'installation mobilise principalement des compétences techniques de génie civil semblables à celles mobilisées en phase de construction.

A la lecture de cette brève description des étapes de vie du parc éolien de la Plaine d'Insay, il apparaît évident que ce ne sera pas une seule et même équipe qui suivra et accompagnera le parc depuis sa genèse jusqu'à son démantèlement. Les acteurs sont nombreux et les compétences bien distinctes et transverses.



Principales compétences mobilisées lors des différentes phases d'un projet éolien

Les différents acteurs impliqués

Dans le cadre du présent projet éolien de la Plaine d'Insay, la phase de développement a été confiée à la société Eolise SAS, spécialisée dans le développement de parcs éoliens terrestres et parcs photovoltaïques en région Nouvelle-Aquitaine et Centre Val-de-Loire. La structure de ce groupe, les sociétés le composant et leur lien sont précisés dans l'organigramme ci-dessous.



Les actionnaires de la société Eolise ont déjà développé avec succès 40 parcs éoliens en région des Hauts-de-France, pour une puissance cumulée de plus de 610 MW. Ces parcs ont été mis en service entre 2006 et 2020.

Par ailleurs, **d'autres acteurs sont amenés à intervenir au cours de la vie d'un parc éolien** car, comme évoqué précédemment les compétences mobilisées lors des différentes phases de vie du parc sont multiples et inter-disciplinaires. Les spécialistes mobilisés sont alors liés contractuellement à la société d'exploitation du parc éolien pendant la période requise. Le tableau suivant précise les principales étapes ou tâches impliquant l'intervention de sociétés expertes indépendantes.

Étapes	Type de société sollicitée	Exemples de sociétés
Etude du potentiel éolien	BE* étude de vent	UL Dewi, Windful, 8.2 France, 3E France
Etude d'accessibilité et acheminement des équipements	Transporteur spécialisé	Augizeau (Altéad), STEX
Etude géotechnique	BE* géotechnique	Alios, Antea, Fondasol
Dimensionnement des fondations	BE* Ingénierie de structure	CTE wind, GP Wind
Fabrication des éoliennes	Turbinier	Vestas, Nordex, Siemens-Gamesa, Enercon
Travaux de voirie & de génie civil	Entreprise BTP	Colas, Groupe L'hotellier
Montage et assemblage des éoliennes	Turbinier Grutier	Vestas, Nordex, Siemens-Gamesa, Enercon MCM levage, Dufour, Sarens
Raccordement & mise sous tension de l'installation	Génie électrique	Omexom, INEO, Aquitaine réseaux
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Entreprise AMO	ELYS
Contrôle technique des équipements & CSPS	Organisme de contrôle	SOCOTEC, DEKRA
Maintenance de l'installation	Turbinier	Vestas, Nordex, Siemens-Gamesa, Enercon
Suivi écologique en période d'exploitation	Ecologue, BE* naturaliste	Encis Environnement, NCA Environnement, AEPE Gingko, Thema Environnement
Suivi acoustique à la mise en service	BE* acoustique	Gantha acoustique, Erea ingenierie
Etude des enjeux paysagers	Cabinet de paysagistes	Coüason paysage, Encis Environnement, Résonance, Epure paysage

(*BE : Bureau d'étude)

Tableau 11 : Liste non exhaustive des autres acteurs sollicités dans le vie d'un parc éolien

La société Eolise tient à donner une forte dimension locale pour ses projets en sélectionnant des prestataires proches des zones à l'étude. De nombreux experts et bureaux d'étude du Poitou-Charentes, du Limousin et du Centre Val de Loire disposent d'expérience et de compétences utiles à l'éolien pour les phases de développement, construction et exploitation. A savoir-faire équivalent, Eolise privilégie la proximité géographique du prestataire avec la zone concernée pour favoriser l'emploi local.

Le projet de la Plaine d'Insay s'inscrit dans cette démarche. En phase développement, le choix des bureaux d'étude s'est porté vers des entreprises régionales compétentes et expertes dans les domaines recherchés. Ainsi, l'étude faune flore et paysage a été réalisée par NCA environnement de Neuville-du-Poitou, l'étude acoustique par Gantha acoustique de Poitiers (86) et l'assemblage du dossier par le cabinet d'Encis environnement basé à Nantes (44). D'autres experts régionaux pour des études annexes ont été mobilisés comme le terrassement pour l'installation du mât de mesure ou encore l'étude d'accessibilité.

Nous prévoyons d'appliquer la même méthodologie de sélection pour la phase chantier du projet moyennant une expertise suffisante des bureaux d'études et entreprises.

Compétences techniques

Compétences techniques des actionnaires

Loudunais Energies 1 dont la société Eolise est la présidente, s'appuie sur les compétences techniques de ses trois actionnaires.

Nom & Fonction	Compétences et expérience
Julien PEZZETTA Directeur	40 ans - <i>Ingénieur ISAB (Institut Supérieur d'Agriculture de Beauvais), 2003</i> Co-fondateur et président de 2006 à 2018 de la société ECOTERA Développement SAS. Responsable Développement de projets éoliens - société Infinivent de 2004 à 2006 Chargé de projet - société Nass & Wind (groupe GDF), en 2003 et 2004 14 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens en régions Bretagne, Champagne-Ardenne, Nord Pas-de-Calais et Picardie.
Antoine BREBION Partenaire associé	42 ans - <i>Ingénieur ISA (Institut Supérieur d'Agriculture) de Lille, 2002</i> <i>DESS en environnement, 2002</i> Co-fondateur et directeur de 2006 à 2018 de la société ECOTERA Développement SAS. Président d'Eole Saint-Quentin Nord, société d'exploitation de 4 éoliennes au nord de St-Quentin (02), de 2009 à 2010 Président de Web Energie du Vent, société exploitant 6 éoliennes sur Vauvillers (80), de 2006 à 2011 Responsable Développement de projets éoliens - société Infinivent de 2002 à 2006 16 ans d'expérience dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens dans le nord de la France.
Baptiste WAMBRE Directeur général délégué	35 ans - Ingénieur spécialisé en énergie renouvelable et Master in Management. Formation Iteem, Ecole Centrale de Lille, 2009 Responsable développement de la société Eolise depuis sa création en 2016. Ingénieur projet éolien de 2013 à 2016 en Hauts-de-France. Bénévole association Virage Energie Nord-Pas-de-Calais de 2007 à 2010

Tableau 12 : Ressources humaines de la société Loudunais Energies 1

Les 2 actionnaires majoritaires de Loudunais Energies 1 collaborent dans le domaine éolien depuis 2002. Ces deux personnes physiques, et les sociétés dont ils sont actionnaires et/ou qu'ils dirigent, ne font à ce jour l'objet d'aucune poursuite pénale ou en action en démolition sur la quarantaine de parcs éoliens déjà construits et en service depuis 2006.

De même, aucun des parcs éoliens exploités et/ou développés par ces personnes n'a, à ce jour, fait l'objet de plainte ou de poursuite pour trouble anormal de voisinage sur le fondement du Code civil, ni n'a fait l'objet d'incident impliquant des tierces personnes ou impactant des installations tierces.

Aucun accident du travail n'a par ailleurs été recensé sur ces installations.

Par ailleurs, la totalité des parcs autorisés développés par les deux actionnaires majoritaires de la société Loudunais Energies 1 ont été construits ou sont en phase de construction. Aucun parc autorisé n'a été abandonné et aucun parc construit n'a fait l'objet d'une faillite.

Compétences techniques mises à disposition par Eolise SAS

Modalités de mise à disposition des compétences

Comme expliqué précédemment, la société Loudunais Energies 1 a confié à Eolise la réalisation de la phase de développement du parc éolien de la Plaine d'Insay (voir les *différents acteurs impliqués*).

Eolise SAS a signé un contrat de prestation de services avec la société Loudunais Energies 1. A travers ce contrat, Eolise SAS met à disposition de l'exploitant ses compétences et ses moyens humains et techniques. Un extrait de ce contrat est annexé au présent document.

La mission d'Eolise SAS consiste principalement au dépôt, au suivi et à la négociation des demandes en vue de l'obtention de l'ensemble des autorisations requises pour assurer la construction et l'exploitation ultérieures du parc éolien de la Plaine d'Insay par la société Loudunais Energies 1.

Présentation générale d'Eolise SAS

Eolise SAS est un bureau d'études basé à Chasseneuil-du-Poitou, spécialisé dans le développement et le montage de projets éoliens terrestres et photovoltaïques dans les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre Val-de-Loire, depuis l'identification des sites favorables à l'implantation d'éoliennes ou centrales photovoltaïques jusqu'à leur mise en service.

La société Eolise a été créée en 2016 par Mr Brebion, Mr Pezzetta et Mr Wambre en tant que dirigeant. Elle compte, en 2021, 9 salariés réunissant les compétences en ingénierie (réalisation des études, cartographie, énergie...) et en gestion administrative, nécessaires à son activité. Pour plus d'information le site internet de la société www.eolise.fr peut être consulté.

La société Eolise participe activement à l'accomplissement des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables électriques en accompagnant les territoires au niveau communal et intercommunal. Fort de l'expérience de ses fondateurs, la proximité des territoires et la bonne connaissance des enjeux spécifiques permettent d'adapter chaque projet. Grâce à une présence régulière et aux échanges avec les acteurs locaux les étapes et la communication de chaque projet sont adaptées aux enjeux identifiés. Chaque projet est unique car chaque territoire a ses propres caractéristiques, son histoire et sa population.

Eolise travaille au développement d'un ensemble de projets cumulant plus de 300 MW de puissance nominale, qui seront en instruction entre 2019 et 2022.

Compétences et moyens humains

Les ressources humaines de la société Eolise SAS sont détaillées dans le tableau suivant.

Dans le cadre de la phase de développement du projet de parc éolien de la Plaine d'Insay, l'équipe pluridisciplinaire d'Eolise SAS accomplit les missions suivantes :

- la prospection de sites éoliens avec vérification des possibilités de raccordement au réseau électrique, des servitudes et des contraintes techniques et réglementaires (cartographie, consultation des gestionnaires de réseaux, démarches liées à l'installation d'un mât de mesure, etc.)
- le contact et l'accord des élus locaux, des propriétaires et exploitants agricoles (présentation en conseil municipal, signature de conventions sous seing privé avec les acteurs fonciers, etc.)
- l'information de la population locale (permanence d'information, comité de suivi et/ou réunion publique le cas échéant, lettre d'information, affichage ...)
- la concertation avec les services de l'Etat avant et pendant la phase d'instruction.

- La gestion de la sous-traitance des expertises paysagère, acoustique et écologique et du montage du dossier de demande d'autorisation environnementale (étude d'impact environnement, études de dangers).
- le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale et le suivi de son instruction incluant l'enquête publique.
- l'obtention des autorisations pour le raccordement technique souterrain du parc éolien
- toutes les démarches administratives requises et nécessaires à la préparation du chantier de construction en vue de l'obtention du financement du parc éolien par les banques (réalisation des sondages de sol et des levés topographiques, réalisation des divisions parcellaires, réitération devant notaire des engagements pris avec les différents acteurs fonciers, etc.).

Nom	Fonction	Formation et expérience
Baptiste WAMBRE	Directeur Général délégué	Ingénieur énergie électrique et développement durable – formation Iteem de l'Ecole Centrale de Lille et Master in mangement Skema Business school de Lille 8 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens
Lucie SIROT	Cheffe de projet	Master développement durable et aménagement du territoire spécialité développement local et espaces ruraux - Université de Montpellier Licence de Géographie – Université de Poitiers 6 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens
Marc-Alexandre GUILBARD	Chef de projet	Licence professionnel procédés de traitement et valorisation des rejets – IUT génie des procédés -Pontivy (56) BTS Métiers de l'eau - Université de Poitiers 4 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens et 6 années dans l'environnement
Laure BARRANGER	Cheffe de projet	Master spécialisé en cartographie – Université de Nantes Licence de Géographie et d'aménagement – Université de Poitiers 3 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens
Gracia STEPHAN	Cheffe de projet	Master géographie spécialité enjeux environnementaux, gestion territorial et développement local - Université de Poitiers 4 ans d'expérience dans le développement de parcs éoliens
Tahiana RANDRIANA RISOA	Ingénieur étude photovoltaïque	Master Electronique, Electrotechnique et Automatique - Spécialité Energies Nouvelles et Renouvelables - Université de Nantes 8 années d'expérience dans l'énergie photovoltaïque
Stéphanie DELLAPINA	Secrétaire comptable	Diplôme d'assistante comptable 4 années d'expérience de gestion administrative et comptable

Tableau 13 : Ressources humaines de la société Eolise SAS

Annexe 1 : Extrait K-Bis (source : EOLISE)

Greffes du Tribunal de Commerce de Poitiers

4 BD DE LATTRE DE TASSIGNY
CS 30871
86036 POITIERS CEDEX

N° de gestion 2020B00369

Code de vérification : Hu9gaaplXh
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>


Extrait Kbis
EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 27 juillet 2020

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	884 157 389 R.C.S. Poitiers
<i>Date d'immatriculation</i>	11/06/2020
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	LOUDUNAIS ENERGIES 1
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	50 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Business Center 4ème étage 3 avenue Gustave Eiffel Téléport 1 86360 Chasseneuil-du-Poitou
<i>Activités principales</i>	Toutes opérations relatives au développement des énergies renouvelables (implantation et exploitation de génératrices mues par l'énergie éolienne ou toute autre forme d'énergie renouvelable), vente de capacité de production, de construction, d'exploitation et la vente d'énergie. Etudes, conseil et assistance au montage de projets en matière des énergies renouvelables.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 10/06/2119
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2021

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES
Président

<i>Dénomination</i>	EOLISE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	immeuble Business Center 4ème étage 3 avenue Gustave Eiffel téléport 1 86360 Chasseneuil-du-Poitou
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	819 810 862 Poitiers

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	Pezetta Julien Pierre Natalino
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 23/12/1980 à Beauvais (60)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	RUE rue Abbé Masurelle 1/A 7522 Lamain (Belgique)

Directeur général délégué

<i>Nom, prénoms</i>	Wambre Baptiste Vincent François
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 28/05/1985 à Roubaix (59)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	15 route de la Bardonnière 86170 Avanton

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Business Center 4ème étage 3 avenue Gustave Eiffel Téléport 1 86360 Chasseneuil-du-Poitou
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Toutes opérations relatives au développement des énergies renouvelables (implantation et exploitation de génératrices mues par l'énergie éolienne ou toute autre forme d'énergie renouvelable), vente de capacité de production, de construction, d'exploitation et la vente d'énergie. Etudes, conseil et assistance au montage de projets en matière des énergies renouvelables.
<i>Date de commencement d'activité</i>	29/05/2020
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

R.C.S. Poitiers - 28/07/2020 - 09:55:06

page 1/2

Greffes du Tribunal de Commerce de Poitiers

4 BD DE LATTRE DE TASSIGNY
CS 30871
86036 POITIERS CEDEX

N° de gestion 2020B00369

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Poitiers - 28/07/2020 - 09:55:06

page 2/2

Annexe 2 : Lettre d'engagement de la société Eolise envers la société Loudunais Energies 1 (source : EOLISE)



Préfecture de la Vienne
7 Place Aristide Briand
86000 Poitiers

Chasseneuil-du-Poitou, le 03/01/2022

Objet : Lettre d'engagement de la société Eolise envers la société Loudunais Energies 1

Référence : Projet éolien de la Plaine d'Insay

Madame la Préfète,

Je soussigné, Monsieur Pezzetta Julien, agissant en qualité de Président de la société Éolise, société par actions simplifiées au capital de 300 000 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro Siret 819 810 862 00022, dont le siège social est situé :

*Business center 4^e étage
3 avenue Gustave Eiffel - Téléport 1
86 360 Chasseneuil-du-Poitou*

- J'engage fermement et définitivement la société Eolise à ce qu'elle mette à disposition de la société Loudunais Energies 1 l'ensemble des capacités techniques dont elle dispose afin qu'elle puisse honorer les engagements pris dans le cadre de la présente autorisation ;
- La société Loudunais Energies 1 est une Société Anonyme Simplifiée (SAS) basée au 4^e étage, 3 avenue Gustave Eiffel 86 360 Chasseneuil-du-Poitou, représentée par Baptiste Wambre, Directeur Général Délégué. Eolise en tant que personne morale est présidente de la SAS Loudunais Energies 1.
- Les deux sociétés sont également liées par une convention de prestation dont l'objet est le bon déroulement de l'ensemble des demandes d'autorisation inhérentes au développement du projet éolien de la Plaine d'Insay.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Julien Pezzetta
Président de Eolise

Eolise SAS au capital de 300 000 € - Business center - 3 av. Gustave Eiffel - 86360 Chasseneuil-du-Poitou
Tel : 05 49 38 88 25 - Siret 819 810 862 00022 au RCS de Poitiers – N° TVA FR 23 819 810 862 - APE 7112 B

Annexe 3 : Attestation des garanties financières du projet éolien de la Plaine d'Insay (source : EOLISE)

Loudunais Energies 1
Business Center – 4^e étage
3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1
86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Préfecture de la Vienne
7 Place Aristide Briand
86000 Poitiers

Chasseneuil-du-Poitou, le 03/01/2022

Objet : Attestation des garanties financières du projet éolien de la Plaine d'Insay

Madame la Préfète,

Je soussigné, Wambre Baptiste, agissant en qualité de directeur général délégué de la société Loudunais Energies 1, domiciliée au :

*Business center - 4^e étage
3 avenue Gustave Eiffel - Téléport 1
86 360 Chasseneuil-du-Poitou*

m'engage pour le compte de la SAS Loudunais Energies 1 à constituer les garanties financières dans le cadre du projet éolien de la Plaine d'Insay sur Mouterre-Silly et Les Trois-Moutiers, selon les prescriptions formulées par l'article L. 553-3 du code de l'environnement.

Conformément au décret n°2011-985 du 26 Août 2011, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021, le montant initial de la garantie financière s'élèvera à hauteur de 855 000 € (soit M montant initial de la garantie financière = N nombre d'unité de production d'énergie x Cu coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'une unité fixé à 50 000 € + 25 000 € par MW pour les éoliennes de plus de 2MW soit M= 5 x 142 500 €), et sera actualisée dans les cinq ans suivant la mise en service du parc par la société d'exploitation.

Après application du dernier taux en vigueur (octobre 2021) le montant est de 972 990 €.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Baptiste Wambre
Directeur général délégué



Loudunais Energies 1 capital 50 000 € - Business center 4^e - 3 av. G. Eiffel 86360 Chasseneuil-du-Poitou
Siret 884 157 389 000 13 au RCS de Poitiers – N° TVA FR FR 01 884 157 389 - APE 3511 Z

Annexe 4 : Lettre d'engagement de mise à disposition des fonds bancaires (source : EOLISE)

Loudunais Energies 1
Business Center – 4^e étage
3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1
86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Préfecture de la Vienne
7 Place Aristide Briand
86000 Poitiers

Chasseneuil-du-Poitou, le 03/01/2022

Objet : Lettre d'engagement de mise à disposition des fonds bancaires

Référence : Projet éolien de la Plaine d'Insay

Madame la Préfète,


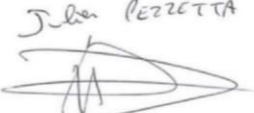

Nous soussignons :

- **La société BETA 4**, société privée à responsabilité limitée au capital de 18 600 euros dont le siège social est situé au 60 rue Scailquin 1210 Saint-Josse-ten-Noode en Belgique, sous le numéro 0699680202 représentée par Brebion Antoine ;
- **La société Vento**, société privée à responsabilité limitée au capital de 18 600 euros dont le siège social est situé au 60 rue Scailquin 1210 Saint-Josse-ten-Noode en Belgique sous le numéro 0699601315 représentée par Pezzetta Julien ;
- **Baptiste Wambre**, en nom propre résidant au 15 route de la Bardonnaire 86 170 Avanton ;

Être actionnaires uniques de la société Loudunais Energies 1, immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 884 157 389 000 13, dont le siège social est sis Business Center 4^e étage - 3 avenue Gustave Eiffel, Téléport 1- 86 360 Chasseneuil-du-Poitou. A ce titre,

- nous engageons fermement et définitivement à mettre à disposition l'ensemble des capacités financières à la société Loudunais Energies 1, lorsque celle-ci sera purgée de tous recours sur l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc éolien de la Plaine d'Insay et afin d'honorer les engagements pris dans le cadre de la présente autorisation ;
- nous attestons des capacités financières pour la mise en œuvre du projet éolien portée par la société Loudunais Energies 1 par un apport en fond propre pour 20% du coût total du projet et au bénéfice d'un contrat d'achat de l'électricité permettant de répondre au business plan de la demande l'autorisation ;
- et dans l'hypothèse où le financement bancaire venait à échouer, nous nous engageons à verser sans condition la somme nécessaire au profit de la société Loudunais Energies 1.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Beta 4 – Antoine Brebion	Vento - Julien Pezzetta	Baptiste Wambre
		

Loudunais Energies 1 capital 50 000 € - Business center 4^e - 3 av. G. Eiffel 86360 Chasseneuil-du-Poitou
Siret 884 157 389 000 13 au RCS de Poitiers – N° TVA FR FR 01 884 157 389 - APE 3511 Z

Annexe 5 : Business plan (source : EOLISE)

Caractéristiques du parc :

Plaine d'Insay

Nombre	Puissance installée	Production annuelle moyenne en P90 (1)			Montant immobilisé	
		71 033	2 077	23,7%	39 385 808	1 151 632
éoliennes	MW	MWh	heures équiv.	Taux de charge	€ (euros)	€/MW
6	34,2	71 033	2 077	23,7%	39 385 808	1 151 632

Paramètres économiques :

Prix marché de l'électricité français €/MWh (moyenne 2018 et 2019)	45,00 €
Taux d'évolution annuel du prix marché de l'électricité	1,80%
Tarif revente électricité Appel d'offre pour 20 ans en €/MWh (2) et (5)	58,0 €
Coefficient L (révision annuelle du tarif selon contrat appel d'offre)	0,21%
Coefficient de révision : inflation & indices Insee travaux publics TP01	1,00%
Durée d'amortissement (en années)	20
Taux d'emprunt (hypothèse haute)	3,50%
Durée du prêt (en année)	20
Part des fonds propres dans le financement	20%
Date de mise en service	01/01/25

Charges d'exploitation, moyenne avec inflation (3) :

Maintenance	404 283 €
Gestion vente électricité sur le marché par agrégateur	63 189 €
Indemnités privés et communales	134 018 €
Assurances	42 997 €
Frais de gestion	67 819 €
Mesures compensatoires & suivi	37 432 €
Impôts et taxes hors IS (4)	358 814 €
Total exploitation moyenne	1 108 552 €

Investissement :

Turbine (transport et montage)	30 262 848 €
Fondations plateformes et accès	3 102 299 €
Raccordement et réseau électrique	4 343 909 €
Maitrise d'ouvrage et assurances	454 608 €
Etudes de sol, géomètres et notaires	336 336 €
Indemnités forfaitaires	165 088 €
Mesures compensatoires	104 720 €
Développement et investissement	492 800 €
Frais financiers et légaux	123 200 €
Montant immobilisé	39 385 808 €
Fonds propres	20% 7 877 162 €
Montant emprunté	80% 31 508 646 €

Complément de rémunération (5) :

perçus (si prix marché < tarif)	3 159 194 €
remboursés (si prix marché > tarif)	- 3 109 793 €
Total des primes sur les 20 ans du contrat	49 401 €

Garantie démantèlement (6)

Provision totale	1 223 207 €
Soit montant par éolienne	203 868 €

- (1) Le P90 est la production atteinte avec une certitude de 90% chaque année, c'est donc une hypothèse qui minimise le productible moyen estimé.
- (2) Complément de rémunération d'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie fin 2020 (6e à 8e tranches), résultat moyen 60€/MWh, garantie sur 20 ans.
- (3) Les charges d'exploitation sont indexées selon le coefficient de révision. Ce coefficient est deux fois plus élevé pour la maintenance des éoliennes.
- (4) Les impôts et taxes hors IS correspondent notamment à la CFE, la CVAE et l'IFER (7 650€/MW installé pour 2020). Les taxes sont indexées également.
- (5) Le contrat du complément de rémunération CRE prévoit le remboursement des primes perçues quand le prix marché est plus élevé que le tarif obtenu ou en cas de résiliation.
- (6) Le montant de la garantie financière est provisionné pendant les 10 premières années d'exploitation, il est actualisé tous les 5 ans.
- (7) Le taux d'impôts sur les sociétés est celui applicable à partir de 2022 soit 25% selon la loi des finances 2018 (article 84).
- (8) Le flux de trésorerie disponible n'est pas la somme des dividendes qui peuvent être versés, car la banque demande toujours une partie en sécurité sur un compte bloqué afin d'avoir une marge de sécurité pour affronter des variations du vent et les dépenses imprévues.

Année	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033	2 034
Exercices	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Tarif de référence de l'énergie (€/MWh)	58,0	58,2	58,3	58,5	58,7	58,9	59,1	59,2	59,4	59,6
Prix de marché moyen (€/MWh)	50,1	51,0	51,9	52,8	53,8	54,8	55,7	56,7	57,8	58,8
Chiffre d'affaires	4 119 937	4 132 297	4 144 694	4 157 128	4 169 599	4 182 108	4 194 654	4 207 238	4 219 860	4 232 520
Revenus ventes d'électricité marché	3 557 638	3 621 676	3 686 866	3 753 229	3 820 788	3 889 562	3 959 574	4 030 846	4 103 401	4 177 263
Revenus ou pertes complément rémunération	562 299	510 621	457 828	403 899	348 812	292 546	235 081	176 392	116 459	55 257
Charges d'exploitation	-623 099	-629 727	-759 651	-768 941	-778 383	-847 600	-858 545	-869 673	-880 988	-892 493
dont provision pour démantèlement (6)	-122 321	-122 321	-122 321	-122 321	-122 321	-122 321	-122 321	-122 321	-122 321	-122 321
Impôts et taxes hors impôts sur les sociétés (4)	-343 096	-328 347	-331 630	-334 946	-338 296	-341 679	-345 096	-348 547	-352 032	-355 552
Excédent brut d'exploitation	3 153 742	3 174 223	3 053 413	3 053 240	3 052 920	2 992 830	2 991 014	2 989 019	2 986 840	2 984 475
Dotations aux amortissements	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290
Résultat d'exploitation	1 184 452	1 204 933	1 084 123	1 083 950	1 083 630	1 023 539	1 021 724	1 019 729	1 017 550	1 015 184
Résultats financiers (intérêts des prêts)	-1 102 803	-1 063 806	-1 023 445	-981 671	-938 435	-893 686	-847 371	-799 435	-749 820	-698 470
Résultat courant avant impôts sur les sociétés	-23 342	36 135	-44 314	-2 713	40 203	24 861	69 361	115 302	162 738	211 723
Impôts sur les sociétés (IS) (7)	0	5 420	0	0	6 239	3 729	13 528	25 014	36 872	49 119
Résultat net après impôts sur les sociétés	-23 342	30 715	-44 314	-2 713	33 964	21 132	55 833	90 289	125 865	162 604
Capacité d'autofinancement	1 945 948	2 000 005	1 924 976	1 966 577	2 003 254	1 990 423	2 025 123	2 059 579	2 095 156	2 131 895
Flux de trésorerie disponible (8)	936 760	951 821	836 431	836 258	829 699	772 118	760 504	747 023	732 986	718 374

Suite (11 à 20 ans)

Année	2 035	2 036	2 037	2 038	2 039	2 040	2 041	2 042	2 043	2 044
Exercices	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Tarif de référence de l'énergie (€/MWh)	59,8	59,9	60,1	60,3	60,5	60,7	60,8	61,0	61,2	61,4
Prix de marché moyen (€/MWh)	59,9	60,9	62,0	63,2	64,3	65,5	66,6	67,8	69,0	70,3
Chiffre d'affaires	4 245 217	4 257 953	4 270 727	4 283 539	4 296 390	4 309 279	4 322 207	4 335 173	4 348 179	4 361 223
Revenus ventes d'électricité marché	4 252 453	4 328 998	4 406 920	4 486 244	4 566 996	4 649 202	4 732 888	4 818 080	4 904 805	4 993 092
Revenus ou pertes complément rémunération	-7 236	-71 045	-136 193	-202 705	-270 607	-339 924	-410 681	-482 907	-556 627	-631 869
Charges d'exploitation	-825 754	-838 527	-851 518	-864 731	-878 170	-891 839	-905 742	-919 885	-934 270	-948 904
dont provision pour démantèlement (6)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts et taxes hors impôts sur les sociétés (4)	-359 108	-362 699	-366 326	-369 989	-373 689	-377 426	-381 200	-385 012	-388 862	-392 751
Excédent brut d'exploitation	3 060 355	3 056 727	3 052 883	3 048 819	3 044 531	3 040 014	3 035 264	3 030 276	3 025 046	3 019 569
Dotations aux amortissements	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290	-1 969 290
Résultat d'exploitation	1 091 065	1 087 437	1 083 593	1 079 529	1 075 241	1 070 724	1 065 973	1 060 986	1 055 756	1 050 278
Résultats financiers (intérêts des prêts)	-645 322	-590 314	-533 380	-474 454	-413 466	-350 343	-285 010	-217 391	-147 406	-74 970
Résultat courant avant impôts sur les sociétés	340 752	392 131	445 221	500 083	556 783	615 389	675 971	738 603	803 358	870 316
Impôts sur les sociétés (IS) (7)	81 376	94 221	107 493	121 209	135 384	150 035	165 181	180 839	197 028	213 767
Résultat net après impôts sur les sociétés	259 376	297 911	337 728	378 874	421 399	465 354	510 791	557 764	606 331	656 549
Capacité d'autofinancement	2 228 666	2 267 201	2 307 018	2 348 165	2 390 690	2 434 644	2 480 081	2 527 054	2 575 621	2 625 840
Flux de trésorerie disponible (8)	761 997	745 524	728 408	710 628	692 165	672 996	653 101	632 455	611 036	588 819